29 AOUT 2011 0484270

J2570MA

LORMONT le 22 Aout 2011

CONTRAT DE CESSION DE PARTS

Entre le soussigné cessionnaire .

SARL GROUPE HAVARD
13 bis Place Auberny 33310 LORMONT, représenté par Damien HAVARD Gérant, dont le numéro SIRET est 445 087 273 00022, inscrite au tribunal de commerce de Bordeaux.
La SARL GROUPE HAVARD est propriétaire de 100 parts sociales numérotées 901 à 1000 dans la SARL BATIMED.

Dit le cessionnaire

Et le soussigné cédant .

Monsieur Damien HAVARD, née le 17 mars 1972 à Paris (12em), demeurant 11 rue Ernest Royer 33110 Le Bouscat, mariée sous le régime de la séparation.
Est propriétaire de 900 parts numérotée de 1 à 900.

Dits le cédant

Objet du contrat

Ce contrat concerne la cession de 110 part numérotée de 791 à 900, que possèdent le cédant dans la SARL BATIMED, constituée par acte sous seing privé en date du 10 décembre 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 501 378 780, dont le siège social est situé 16 Avenue de Saint Antoine 13015 Marseille.

Ce contrat fixe le prix de cession et des délais de paiement.
Ce contrat concerne la cession de 110 parts sur un total de 1000 parts.

Article 1 : Prix de vente :

La valorisation des parts est évaluée en fonction de l'arrêté des comptes au 31décembre 2010.
La valorisation est fixée à 350 € (trois cents cinquante euros) la part.
Soit 38 500 € pour 110 part numérotées de 791 à 900.

Soit pour Monsieur DAMIEN HAVARD la somme de 38 500€
DAMIEN HAVARD conserve les parts de 1 à 790.

OH DH

Article 2 : Paiement du prix
Le paiement du prix intervient comptant ce jour. Le *Cédant* donne bonne et valable quittance au *Cessionnaire.*

Article 3 : Transfert de propriété
La part cédée devient la propriété du *Cessionnaire* au jour des présentes.
Le *Cessionnaire* est subrogé dans tous les droits et obligations liés aux parts qui lui sont cédées.
De convention expresse, le *Cédant* déclare ne pouvoir revendiquer, à quelque titre que se soit, même au prorata temporis, une participation à une éventuelle distribution de bénéfices réalisés par la SARL BATIMED, au titre de l'exercice en cours.

Article 4 : Garantie
Le cessionnaire a connaissance du bilan au 31/12/2010, il connaît les problématiques de l'entreprise et donne quitus au gérant pour sa gestion.
Aucune garantie d'actif ou de passif ne sont prévues.

Article 5 : Publicité
Tout pouvoir est donné au porteur d'un original des présentes aux fins d'effectuer les formalités de publicité, tant auprès des services de l'Enregistrement que du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Article 6 : Opposabilité
La présente cession ne sera opposable aux tiers, qu'après l'accomplissement des formalités légales.

Article 7 : Déclaration de sincérité
Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité du prix de cession.

Fait en 5 originaux, A LORMONT , le 22 Aout 2011

Pour Monsieur DAMIEN HAVARD

Bon pour Cession aux Conditions Ci dessus

Pour la SARL GROUPE HAVARD
Représenté par Damien HAVARD Gérant

Bon pour Cession aux Conditions Ci dessus

GROUPE HAVARD
13 bis, Place Auberny
33310 LORMONT
Tel : 05 56 74 23 84
Fax : 05 56 38 12 67
Siret 445 087 273 00022

Faire précéder la signature de la mention *"Bon pour cession aux conditions ci-dessus"*

Enregistré à SERVICE DES IMPOTS DES ENTR. DE BX NORD EST
Le 24/08/2011 Bordereau n°2011/469 Case n°10 Ext 2977
Enregistrement 1 079 € Pénalités
Total liquidé mille soixante-dix-neuf euros
Montant reçu mille soixante-dix-neuf euros
L'Agent

Yvette PETTINI
Agent des Impôts